



BILAN DE COMPÉTENCES

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise...) souhaitant mieux utiliser ses atouts dans ses choix d'évolution professionnelle : mobilité, mutation, réorientation, promotion, nouvelle fonction, création d'entreprise...

DURÉE

Un bilan de compétences dure 24 heures maximum. Cette durée est déterminée conjointement lors d'un entretien préalable et en fonction des besoins. Répartition : 5 à 8 séances d'une demi-journée sur une période de 6 à 12 semaines.

DATES ET LIEU

Calendrier à définir en concertation avec le conseiller.

Accompagnement proposé à TOURS, ORLÉANS, BLOIS, CHÂTEAUROUX, CHARTRES et BOURGES (possibilité de séances en distanciel).

TARIF

En fonction du nombre d'heures d'accompagnement défini avec le conseiller. Nous consulter pour étudier les possibilités de prise en charge selon la situation professionnelle.

DÉLAI D'ACCÈS

11 à 60 jours entre la demande et le démarrage du bilan de compétences. Ce délai varie en fonction du mode de financement mobilisé et de la date d'accord de prise en charge.

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Accompagné d'un conseiller, le bénéficiaire analyse ses compétences, ses aptitudes et ses motivations dans le but de définir un projet professionnel.

- Faire le point sur ses expériences professionnelles et personnelles
- Mieux identifier ses savoirs, compétences et aptitudes
- Déceler ses potentialités inexploitées
- Gérer au mieux ses ressources personnelles
- Organiser ses ressources professionnelles

PROGRAMME

Phase préliminaire :

- Présenter les différentes étapes du bilan
- Analyser les besoins
- Définir les objectifs

Phase d'investigation :

- Analyser les motivations, les intérêts professionnels et personnels
- Identifier les compétences et les aptitudes professionnelles
- Évaluer les connaissances générales (si besoin)
- Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle

Phase de conclusion :

- Déterminer de façon commune un plan d'action comprenant les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Définir, le cas échéant, un projet de formation
- Remise d'un Document de Synthèse personnalisé reprenant les éléments abordés au cours du bilan de compétences ; discussion sur les conclusions

Toutes les rencontres sont individualisées et réalisées en face à face. Le contenu des entretiens comme des écrits reste confidentiel.

CONSULTANTS ACCOMPAGNATEURS

Une équipe pluridisciplinaire de conseillers composée de psychologues du travail, conseillers en orientation professionnelle, professionnels de l'accompagnement, conseillers d'entreprise.

Expériences en bilan de compétences et VAE depuis la création de ces dispositifs.

SUIVI POST-ACCOMPAGNEMENT

Un suivi est réalisé 6 mois après la fin du bilan de compétences.

HANDICAP

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des personnes qui souhaitent réaliser une prestation (accompagnement individuel, formation...) afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.



02 47 25 24 65
conseil-oip@cma-cvl.fr

ORGANISME

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
CENTRE-VAL DE LOIRE**

28 rue du Faubourg Bourgogne
45000 ORLÉANS

3006 Service & appel gratuits

bonjour@cma-cvl.fr
cma-cvl.fr

N° SIRET : 130 027 980 00056
N° de déclaration d'existence :
24450381045

*Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat DATADOCK 0087513*



référéncé sur



PRESTATION INDIVIDUELLE

Un entretien préalable individuel avec un conseiller Bilan de Compétences permet, d'une part de préciser le contenu de la prestation, et d'autre part d'aborder les besoins exprimés par le bénéficiaire afin de déterminer les objectifs du bilan et construire ensemble un parcours adapté.

Il est transmis à chaque bénéficiaire un calendrier d'accompagnement, les conditions financières, une plaquette d'information et le cas échéant, une convention.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode d'accompagnement employée repose sur la démarche éducative avec une approche centrée sur la personne : le conseiller ne fournit pas de réponses toutes faites, mais aide le bénéficiaire à trouver ses propres réponses.

Le bilan de compétences est une prestation individuelle qui se déroule sous forme d'entretiens. Des évaluations, des tests sont proposés ainsi que l'accès à de nombreuses sources d'information sur les métiers, les formations, le marché de l'emploi, la création d'entreprise...

PRISE EN COMPTE

DE L'APPRÉCIATION DES BÉNÉFICIAIRES

Une boîte de réclamations & suggestions est à la disposition de tous les visiteurs, à l'accueil général. Lors de la dernière séance de bilan de compétences, il est demandé à chaque bénéficiaire de compléter un questionnaire d'évaluation.

INDICATEURS DE PERFORMANCES

Retrouvez sur notre site internet les taux de satisfaction des bénéficiaires, les taux des résultats et les certifications sur lesquelles nous accompagnons le plus. Ces données sont mises à jour annuellement.

CMA CVL - Edition mars 2025 - Crédit photos : ©AdobeStock

CMA FORMATION

PÔLE ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

CHER (18)
15 rue Henri Dunant
18000 Bourges

INDRE (36)
164 avenue John Kennedy
36000 Châteauroux

LOIR-ET-CHER (41)
16 rue de la Vallée Maillard
41000 Blois

EURE-ET-LOIR (28)
2 allée des Atlantes
28000 Chartres

INDRE-ET-LOIRE (37)
36-42 route de St-Avertin
37200 Tours

LOIRET (45)
28 rue du Faubourg Bourgogne
45000 Orléans

➤ 02 47 25 24 65
conseil-oip@cma-cvl.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**
CENTRE-VAL DE LOIRE

